

REUNION TECHNIQUE SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS MENEES PAR LES ENTREPRISES PUBLIQUES
EXTRACTIVES

SYNTHESES DES TRAVAUX

Nous, représentants des entreprises publiques minières ci-après : **GECAMINES, COMINIÈRE, SCMK-Mn et SODIMICO** ;

Participant en tant que points focaux ITIE dans nos entreprises respectives à la Réunion Technique organisée par le Comité National de l'ITIE-RDC en date du **25 avril 2019** à Lubumbashi (Salle ARUPE) sur la transparence des opérations menées par les entreprises publiques extractives ;

Considérant les objectifs de ces travaux tels que définis dans les termes de référence de cette rencontre, à savoir :

- Convenir d'une définition et d'un formulaire adaptés de la dépense quasi fiscale
- Proposer un mécanisme de publication et d'accessibilité des états financiers des entreprises publiques extractives ;

Après échanges francs et objectifs autour de ces deux questions ;

Après rapprochement et harmonisation des points de vue des uns et des autres ;

1. Avons convenu ce qui suit :

A. DEPENSE QUASI-FISCALE :

De la définition d'une dépense quasi-fiscale

Est considérée comme dépense quasi-fiscale, tout paiement autre que les dépenses sociales classiques, extérieur au budget national, effectué par une entreprise publique extractive à la suite d'un accord ou d'une instruction écrite ou verbale du Gouvernement dans l'intérêt général de la population.

B. PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS

Des modalités pratiques de publication des états financiers :

Avons préconisé les modalités concomitantes de publication des états financiers ci-après :

- Publication sur le site internet des entreprises publiques extractives ;
- Publication sur le site internet du Ministère du Portefeuille pour les entreprises publiques extractives n'ayant pas de site internet ;
- Publication sur le site internet du Comité National de l'ITIE-RDC.

2. Demandons au Secrétariat Technique de transmettre les conclusions de nos travaux aux hauts responsables de nos entreprises pour avis.

3. Demandons au Comité Exécutif, après réception des avis et considérations des hauts responsables de nos entreprises, d'approcher le Ministre ayant le Portefeuille

Secrétariat Technique

dans ses attributions afin que ce dernier instruisse officiellement les entreprises publiques extractives à ce sujet.

4. Proposons, en cas d'accord sur la publication des états financiers dans les différents sites internet, l'agenda de publication ci-après :

- Pour les états financiers de l'exercice 2017 : dès réception de l'instruction du Ministre du Portefeuille
- Pour les états financiers de l'exercice 2018 : dans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale de l'entreprise soit au plus tard le 31 juillet 2019.

Fait à Lubumbashi le 25 avril 2019

Pour les entreprises publiques minières :

NOMS	FONCTION & ENTREPRISE	SIGNATURE
Mamy KONZA	Point focal / GECAMINES	
MUKALEMBE BUKAS	Opérateur de saisie / GCM	
GERARD JUMA	DIR/COMMIERE/SODIMICO	
KAYUMBA NIALA	DIR/BUDGET/SODIMICO	
NARCISSE BITENA	INFO/SODIMICO	
JULES NYIRONGO	Comptable/SCMK-Mn	
Patricia KIMANU	Opérateur de saisie Comminière	
ALEX NGOJI MWANABUTE	GÉOLOGUE COMMINIERE	
Thierry KABAMBA		

Pour le Secrétariat Technique :

Franck NZIRA

Thierry KABAMBA

Trésor NGALIEMA

JM KABAMBA

Observateur (Membre de la société civile) :

Daudet KITWA